

Décision n° 2023-0638
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 mars 2023
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 15 mars 2023,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2023-0638
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 mars 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198909846	M. BROCARD PATRICK	83 HYERES	1 UHF
199002564	PV RESIDENCES & RESORTS FRANCE	06 VILLEFRANCHE SUR MER	1 UHF
199101754	COMMUNE DE SARREGUEMINES	57 SARREGUEMINES	2 VHF
199105156	COMMUNE DE SAINT TROPEZ	83 ST TROPEZ	2 VHF
199212520	BANQUE DE FRANCE	68 MULHOUSE	1 VHF
199403942	FEDERAL MOGUL OPERATIONS FRANCE SAS	45 ST JEAN DE LA RUELLE	1 UHF
199504659	COMMUNE DE SAINT TROPEZ	83 ST TROPEZ	2 VHF
199601397	BANQUE DE FRANCE	54 NANCY	1 VHF
200301644	JTEKT EUROPE	69 IRIGNY	3 UHF
200501639	COMMUNE DE SAINT TROPEZ	83 ST TROPEZ	4 VHF
200600833	FIDUCIAL SECURITE HUMAINE EN ABREGE FIDUCIAL SECURITE	69 COLOMBIER SAUGNIEU	1 UHF
200600855	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE & VITICOLE BOURGOGNE DU SUD	71 MONT ST VINCENT	4 UHF
200701439	COMPAGNIE DU PARI MUTUEL	75 PARIS 10	3 UHF
200801054	DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES	66 PORT VENDRES	1 VHF
200801194	LABEYRIE FINE FOODS FRANCE	14 TROARN	1 UHF
200901383	SERVICES MAINTENANCE ET PROPLETE	75 PARIS 12	2 UHF
201000432	GHETTOBLASTER	75 PARIS 9	1 UHF
201000909	SARL LA VACANCE	09 AX LES THERMES	1 UHF
201001024	RANGERS SECURIT	97 MATOURY	1 UHF
201101517	JTEKT EUROPE	69 IRIGNY	1 UHF
201201330	TAXIS SERVICES PRO	75 PARIS 20	2 VHF
201600179	JTEKT EUROPE	69 IRIGNY	1 UHF
201600927	NICE HANDLING	06 NICE	1 VHF
201800397	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 18	6 UHF
201800504	SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN	92 PUTEAUX	3 UHF
201800745	JUMP XL PARIS GENNEVILLIERS	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201800756	EIFFAGE CONSTRUCTION RESIDENTIEL	92 BAGNEUX	3 UHF
201800778	SO SPACE	79 NIORT	2 UHF
201801182	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 4	5 UHF
201801222	SPIE BATIGNOLLES VALERIAN	13 ARLES	1 UHF
201801413	EIFFAGE GENIE CIVIL	94 THIAIS	13 UHF
201801425	SOLUMAT	75 PARIS 13	1 UHF
201900108	CALQ	75 PARIS 2	1 UHF
201900160	SEGES	71 SENOZAN	1 UHF
201900352	GSO MOTOS	81 ALBI	1 VHF
201900946	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 1	2 UHF
201901209	EIFFAGE GENIE CIVIL	94 CHEVILLY LARUE	2 UHF
202000327	SOCIETE NOUVELLE PRADEAU MORIN	75 PARIS	1 UHF
202000931	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 PANTIN	1 UHF
202001412	SOLUMAT	78 SAINT-GERMAIN EN LAYE	7 UHF
202001456	SASU BRUNO GAILLARD	92 NANTERRE	1 UHF
202001921	BOUYGUES BATIMENT NORD-EST	59 VILLENEUVE D'ASCQ	5 UHF

Annexe à la décision n° 2023-0638
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 15 mars 2023

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202001997	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	75 PARIS 15	3 UHF
202101450	BOUYGUES BATIMENT ILE DE FRANCE	93 SAINT-DENIS	6 UHF
202102565	IDOCEAN	97 LA POSSESSION	1 UHF
202201144	SOLUMAT	91 ORSAY	1 UHF
202201890	ARTEMIS SECURITY	75 PARIS 8	1 UHF
202203184	EIFPAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	56 BANGOR	1 UHF